

BUDGET 2020

PLUS SOLIDAIRE QUE JAMAIS

Le budget primitif 2020, présenté par la nouvelle majorité municipale, s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire. Il prévoit la continuité des projets et porte les orientations de la nouvelle équipe municipale. Mais il tend, en premier, lieu à répondre aux graves conséquences économiques et sociales induites par une situation inédite. La fiscalité des ménages n'augmente pas et l'endettement de la commune est en baisse. Grâce à la maîtrise de sa gestion et malgré la baisse des dotations de l'État, la municipalité porte des projets d'équipements ambitieux pour améliorer le quotidien des habitants. C'est un budget offensif pour un service public adapté et utile à tous, traduisant financièrement les grands axes de solidarité, d'écologie et de citoyenneté. Mais, plus que jamais, dans cette période de crise profonde, la solidarité y sera mise en avant. Il comporte notamment des mesures de soutien activées depuis le 15 mars afin d'accompagner les habitants les plus en difficulté.

AMÉLIORER LA VIE DES HABITANTS

Au-delà des mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le budget prévoit notamment de :

- **ORGANISER DES ACTIVITÉS POUR L'ÉTÉ SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE** pour ceux qui ne pourront pas partir en vacances, réorganiser ainsi Fontenay sous Soleil avec des animations adaptées, au cœur des quartiers.
- **FAVORISER LES SÉJOURS DE VACANCES POUR LES ENFANTS** dans les centres de vacances en s'appuyant principalement sur les sites dont la ville est propriétaire.
- **SOUTENIR LES PERSONNES ÂGÉES** en renforçant le Pass + retraité-es et en le proposant aux personnes handicapées, de handicap, en poursuivant le renforcement de l'aide au maintien à domicile, en favorisant autant que possible les activités qui permettent le retour au vivre ensemble.
- **SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE** et poursuivre les actions en partenariat avec les associations fortement impliquées pendant la période de crise.
- **SOUTENIR LE COMMERCE LOCAL DE PROXIMITÉ** par des mesures d'exonération fiscale permettant d'accompagner la relance de leur activité.
- **POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES APPROVISIONNEMENTS BIO ET ISSUS DES CIRCUITS COURTS** dans la restauration collective à 60 % en 2020 pour atteindre 100 % à la fin du mandat, mais également l'offre à la population sur les marchés de la ville.
- **POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LA GRATUITÉ DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**, qui après celle du matin initiée depuis septembre 2019 pour faciliter l'accès à tous et permettre aux enfants de commencer la journée avec un petit déjeuner, est étendue à l'accueil du soir.
- **RENFORCER LES MESURES DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS** et la mise en œuvre du plan d'action contre les perturbateurs endocriniens.
- **POURSUIVRE LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** déclinées dans le rapport sur le développement durable, dans tous les pans de la gestion municipale.
- **POURSUIVRE LA SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES** pour les usagers du service public à travers le site Internet de la ville et son portail citoyen mais également dans les processus d'inscription aux activités municipales.

EN CHIFFRES

Les incidences financières de la crise

Les dépenses engagées :
directes et indirectes

235 473 €

Plan municipal (soutien aux
personnes les plus fragiles)

979 888 €

Soit

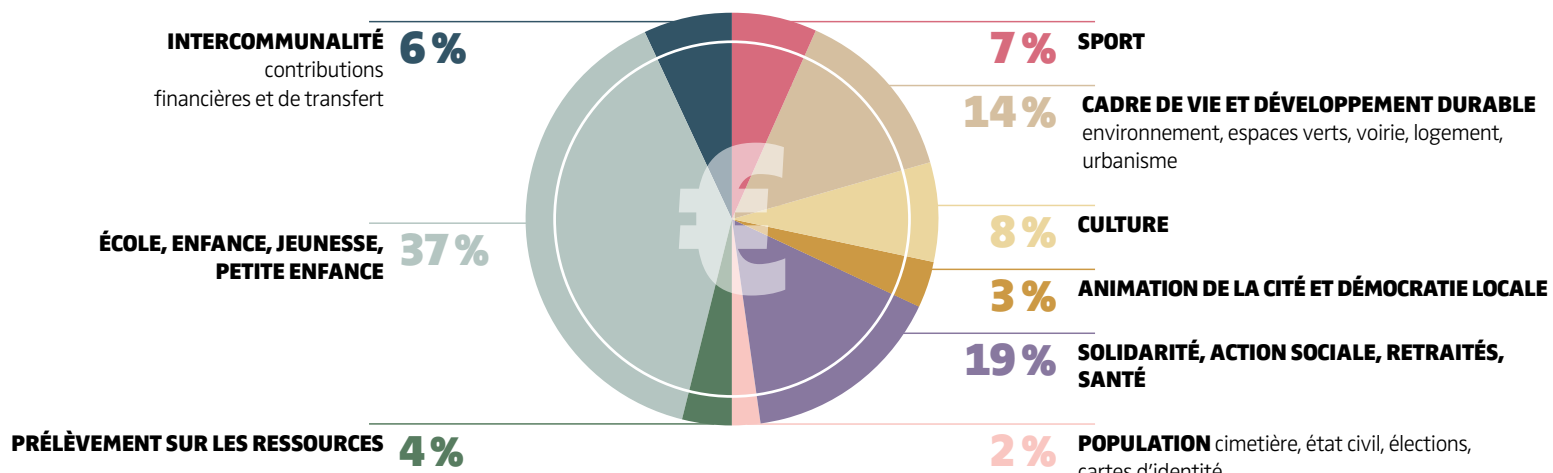
1 215 361 €

Depuis le 15 mars, les recettes
de la commune ont baissé de

1 704 606 €

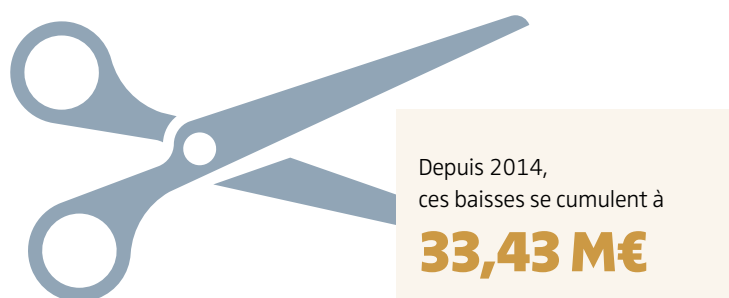
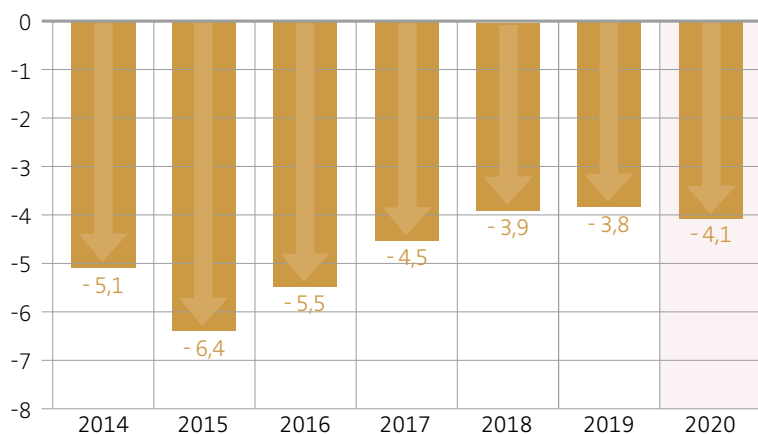


RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

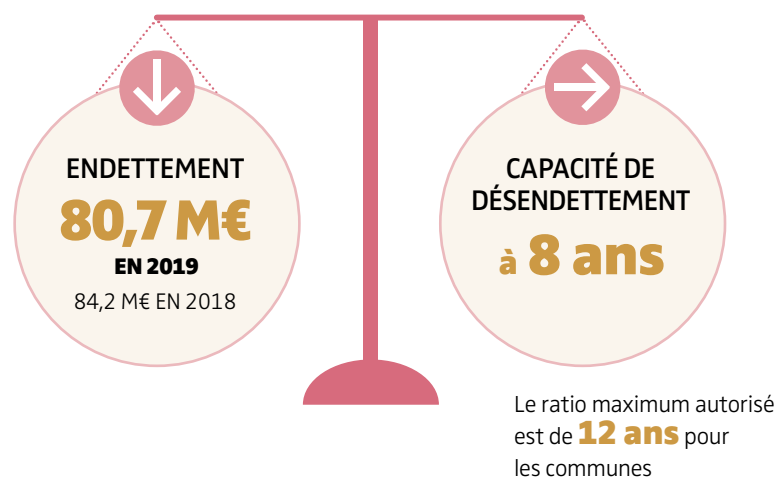
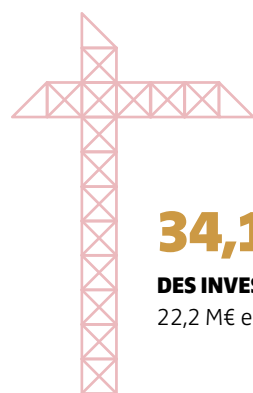


LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT DEPUIS 2014

BAISSE DES RESSOURCES PAR ANNÉES (en millions d'euros)



DES INDICATEURS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019



PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **41 158 835 €** dont **28 222 867 €** en crédits nouveaux (contre **25 543 776 €** au budget primitif 2019) et **12 935 968 €** de reports et autorisations de programme. Elles sont consacrées principalement à la rénovation et à l'entretien du patrimoine dans une démarche de développement durable, avec un accent particulier sur l'amélioration et l'extension des conditions d'accueil des enfants dans les écoles avec la poursuite de la reconstruction de l'école Paul-Langevin. Le budget prévoit également les crédits nécessaires à la poursuite des projets urbains et la construction de nouveaux équipements.

Le budget d'équipement 2020 prévoit notamment :

La mise en œuvre des projets structurants du programme municipal

- ▶ Travaux de reconstruction de l'école Langevin : **4 931 680 €.**
- ▶ Équipements de l'îlot Michelet : travaux pour les nouveaux locaux de l'École d'art et du service jeunesse : **1 875 852 €.**
- ▶ Acquisition boulangerie place Leclerc : **400 000 €.**
- ▶ Aménagements sur le quartier de la Redoute et les acquisitions et démolitions de cellules du centre commercial des Larris se poursuivent : **560 000 €.**
- ▶ Le début des travaux de construction du théâtre : **8 856 454 €** dont 8 848 624 € de reports.

- ▶ Projet Rabelais : médiathèque et regroupement des 2 CMS : **3 499 000 €.**
- ▶ Les études pour la réfection de l'église Saint-Germain : **120 000 €.**
- ▶ Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche Clairefontaine : **287 000 €.**

Pour l'entretien du patrimoine, les projets récurrents

- ▶ Gros travaux de conservation de voirie : **2 342 000 €.**
- ▶ Circulations douces : **786 000 €.**
- ▶ Aménagement sécurité réseau voirie : **840 000 €.**
- ▶ Éclairage public et signalisation tricolore : **1 205 000 €.**
- ▶ Aménagement quartiers : **100 000 €.**

- ▶ Développement et travaux des espaces verts : **921 200 €.**
- ▶ Participation SIVU : **400 000 €.**
- ▶ Travaux de désamiantage des bâtiments : **719 000 €.**
- ▶ Travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (autorisation de programme sur 9 ans de 2016 à 2022) : **251 465 €.**
- ▶ Actions de développement durable : **164 000 €.**
- ▶ Aménagement divers bâtiments (administratif, écoles, culturel, petite enfance, santé) : **897 354 €.**
- ▶ Aménagement stades et gymnases : **358 100 €.**
- ▶ Démolition divers bâtiments : **291 000 €.**
- ▶ Outils de modernisation des services publics : **1 979 586 €.**

1 Opération Rabelais 2 Parc des Franciscains 3 Futur théâtre



LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

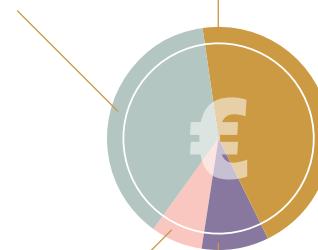
18 861 010 € **22 366 658 €**

AUTOFINANCEMENT GLOBAL (Épargne brute + Fonds de roulement)

FINANCEMENT GLOBAL (FCTVA, taxes d'urbanisme, cessions)

3 639 127 €
EMPRUNT

4 773 454 €
SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES

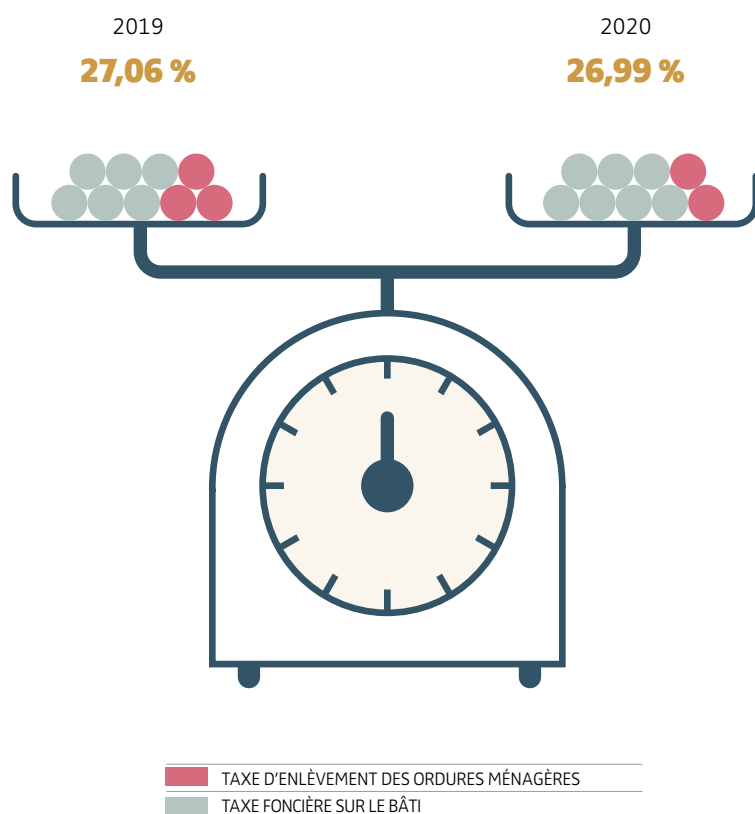


PAS D'AUGMENTATION DES **IMPÔTS LOCAUX**

En 2020, les impôts locaux n'augmentent pas. Il est procédé à un ajustement qui permet de transférer le niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) nécessaire à l'exercice de la compétence par le Territoire (EPT). Cet ajustement n'a aucun impact pour le contribuable. La TEOM est additionnelle à la taxe foncière sur le bâti (TFB) calculée et collectée sur un seul et même avis d'imposition.

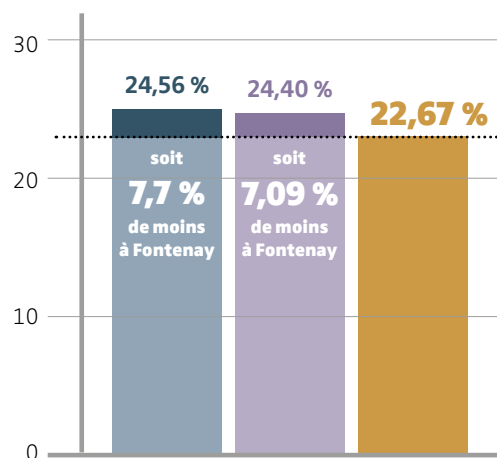


ÉVOLUTION CUMULÉE DE LA TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI

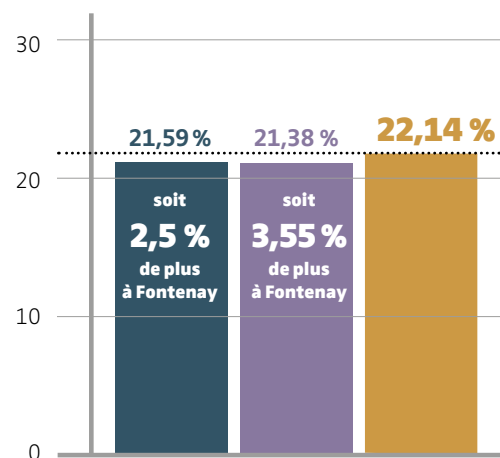


Ci-dessous un comparatif entre les différents échelons : national, départemental et local concernant les taxes d'habitation, foncière sur le bâti et foncière sur le non bâti.

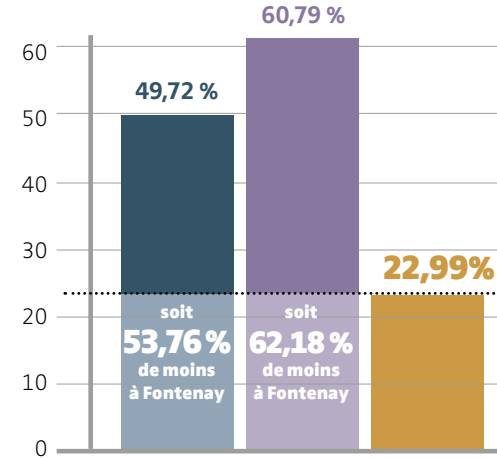
TAXE D'HABITATION (EN %)



TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI (EN %)



TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI (EN %)



Source: dgfip- éléments fiscaux de référence 2019 retenus pour le vote des taux de fiscalité directe locale au titre de 2020.

■ MOYENNE NATIONALE 2019 (Source: dgfip)
■ MOYENNE DÉPARTEMENTALE 2019 (Source: dgfip)
■ FONTENAY-SOUS-BOIS / TAUX 2020